

Leval, Inventaire mss. Gr.
Rev. Arch. 7 (1886), 6. 348

Φονιάς
c' Άνδρου) 18 αλ.

Εἰς τὰ ἀρχεῖα τῆς ἐν Πέραν Κυρστανεινουπόλεως μονῆς Saint-Louis
τῶν Pères Capucins, μετὰ τῶν ἐγγράφων, παραγγραφομένων ὑπὸ Le-
val, ἐκδ' ἀνω., εἶρηται καὶ τὸ παλαιὸν παρὰ τὴν ὑπ' αὐτοῦ
παροχομένην περίληψιν:

„III. Papiers provenant des îles de l' Archipel.

1^o Andros.

2^o (xiv) 29 août 1703.

Huit vieillards déclarent et jurent sur leur âme et conscience
ce que le champ planté d'oliviers à l'endroit nommé Fonia,
à Andros, appartient aux capucins qui s'y trouvaient établis
il y a soixante ans et plus, lorsque les soussignés allaient
à leur école».



